

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU CCAS de Sauvigny Le Bois

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues pour l'année 2021. Il a été voté le 22 mars 2022 par le Conseil d'administration du CCAS. Il s'élève à 5 666 €

## I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1 / Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement liées au repas et aux colis offerts aux aînés de la Commune.

Nous retrouvons également dans ces dépenses, les cotisations versées à l'URSSAF.

Enfin il est prévu le versement d'aides pour un montant de 400 euros. Ces aides sont attribuées sur demande et sur présentation de justificatifs et de conditions de ressources.

### 2 / Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent à la subvention versée par la commune et aux locations de terrains.

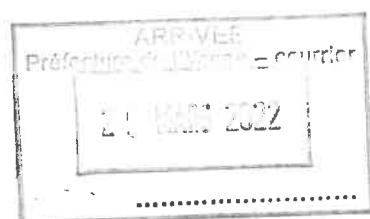
Nous retrouvons également dans cette partie, le report de l'excédent 2021

### Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges générales	5 000,00	Résultat reporté	1 707,94
Charges de personnel	266,00	Dotations et participations	3 933,00
Autres charges de gestion courante	400,00	Autres produits de gestion courante	25,06
<b>TOTAL</b>	<b>5 666,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 666,00</b>

## II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Néant



Le Président,  
Didier IDES